

ANNEXE 5

Modalités d'inscription – Transport scolaire et extra scolaire

1 – Transport scolaire

Les inscriptions au transport scolaire (desserte des établissements) s'effectuent comme suit :

- au Guichet Education de Mont de Marsan pour les écoles du Pouy et du Bourg Neuf (2 lignes) ;
- à l'antenne du Guichet Education de la mairie de Saint Pierre du Mont pour les écoles Mistral, Ferry et Biarnès (2 lignes) ;
- sur le site du Conseil Départemental pour les écoles en zone rurale.

2 – Transport extra scolaire

Les réservations pour les transports en direction des centres de loisirs le mercredi s'effectuent auprès des antennes du Guichet Education des communes concernées (cf.annexe 4) :

- centre de loisirs de Saint Perdon : antenne Guichet Education de Benquet
- centre de loisirs de Saint Pierre du Mont : antenne Guichet Education de Saint Pierre du Mont
- centres de loisirs de Mont de Marsan : Guichet Education de Mont de Marsan